



Service biodiversité eau forêt

Mende, le 09 DEC. 2020

**Attestation de consultation du public**

**Objet :** Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - consultation du public

*"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"*

Je soussigné, Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'Etat en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

**Nature et intitulés du projet de texte :**

Arrêté préfectoral autorisant la destruction de Grands cormorans de l'espèce *Phalacrocorax carbo sinensis* pour la saison d'hivernage 2020-2021

**Période de mise à disposition par la voie électronique :** du 21 octobre au 11 novembre 2020.

**Lien URL de la publication :**

<https://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Consultation-du-public-sur-le-projet-autorisant-la-destruction-de-grands-cormorans>

**Aucune observation n'a été recueillie sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.**

Le chef du service biodiversité eau forêt,

**Xavier CANELLAS**